

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 15 avril 2021 à 10 h
Vidéoconférence**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en vidéoconférence, le jeudi 15 avril 2021, à 10 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de questions des citoyens.
- 10.04** Déclaration des élu(e)s.

20 – Affaires contractuelles

Contrats

20.01 Attribuer à la Pépinière Jardin 2000 inc. un contrat de trois lots pour un montant total de 441 118,84 \$ taxes incluses, pour la fourniture et livraison d'arbres pour l'année 2021, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18615. Affecter une somme totale de 402 801 \$ des revenus reportés des parcs et terrains de jeux de l'arrondissement afin de financer cette dépense - 1218730001.

20.02 Attribuer à Location Guay (9154-6937 Québec inc.) un contrat de 251 680,28 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) mini-excavatrices avec opérateurs, entretien et accessoires, pour les travaux de plantation d'arbres et de verdissement dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18636. Autoriser une dépense maximale de 251 680,28 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 229 817,64 \$ provenant du surplus de l'arrondissement à cette fin - 1218803001.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 13 avril 2021



Dossier # : 1218730001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Otroyer un (1) contrat de trois (3) lots à la firme Pépinière Jardin 2000 Inc., pour un montant total de 441 118,84 \$ taxes incluses, pour la fourniture et livraison d'arbres pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2021. Appel d'offres public 21-18615 (une (1) soumission conforme). Affecter une somme totale de 402 801 \$ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement afin de financer cette dépense. |

Je recommande:

1. d'octroyer un (1) contrat de trois (3) lots à la firme Pépinière Jardin 2000 Inc., pour un montant total de 441 118,84 \$ taxes incluses, pour la fourniture et livraison d'arbres pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2021. Appel d'offres public 21-18615 (une (1) soumission conforme);
2. d'affecter une somme totale de 402 801 \$ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement afin de financer cette dépense;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-04-13 14:00

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218730001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Otroyer un (1) contrat de trois (3) lots à la firme Pépinière Jardin 2000 Inc., pour un montant total de 441 118,84 \$ taxes incluses, pour la fourniture et livraison d'arbres pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2021. Appel d'offres public 21-18615 (une (1) soumission conforme). Affecter une somme totale de 402 801 \$ des revenus reportés parcs et terrains de jeux de l'arrondissement afin de financer cette dépense. |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve souhaite procéder à la plantation de plus de 1700 arbres pour l'année 2021. L'arrondissement veut ainsi contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques et s'arrimer avec le Plan d'Action Canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.

Pour atteindre cet objectif, l'arrondissement a procédé au lancement d'un appel d'offres public, numéro 21-18615, pour la fourniture d'arbres publics, afin d'améliorer le verdissement déjà amorcé. Ces arbres seront plantés par l'équipe de la division des parcs et de l'horticulture à divers endroits de l'arrondissement à partir du mois de mai jusqu'en novembre 2021. Les plantations seront réalisées dans les rues, les saillies, les carrés d'arbres en trottoir, les parcs et autres espaces verts et ce, principalement en remplacement d'arbres abattus (suite à l'agrile du frêne ou au dépérissement) et aussi pour l'ajout d'arbres dans de nouveaux emplacements.

Afin d'assurer l'accroissement de son couvert arborescent ainsi que la pérennité de sa forêt urbaine, il est recommandé d'accorder ce contrat de fourniture d'arbres à l'arrondissement afin d'être en mesure de procéder à de nouvelles plantations d'arbres sur son territoire en 2021 par nos équipes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Un appel d'offres portant le numéro 21-18615 a été lancé le 8 mars 2021 et l'ouverture des soumissions est faite le 25 mars 2021. Le Service de l'approvisionnement a identifié l'entreprise Pépinière Jardin 2000 Inc., comme le seul soumissionnaire conforme.

Toutes les informations concernant les résultats de l'appel d'offres sont dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

Il est recommandé d'octroyer un (1) contrat de trois (3) lots à Pépinière Jardin 2000 Inc., tel qu'identifié par le Service de l'approvisionnement, pour la fourniture d'arbres publics pour l'année 2021, appel d'offres numéro 21-18615, pour un montant maximal de 383 665,00 \$ excluant le montant des taxes applicables. Le montant total des trois (3) contrats octroyés est de 441 118,84 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette de ristourne de 402 800,29 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le contrat était estimé à 255 300,00 \$ avant taxes. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de + 128 365,00 \$, soit une différence de + 50.3 %. L'estimation était basée sur les coûts d'achats d'arbres effectués en 2020. L'écart s'explique principalement par la forte demande des arbres. En effet, les plantations d'arbres par la Ville de Montréal ont bondi depuis quelques années. Plusieurs arrondissements ont acheté ou vont acheter plusieurs centaines d'arbres en 2021. Pour atteindre notre objectif de plantation de 1700 arbres, la quantité d'arbres à commander s'élève à 851. Afin d'assurer une diversité intéressante, de petites quantités sur plusieurs essences d'arbres sont commandées, ce qui permettra une résilience de notre future forêt urbaine et éviter une situation semblable à l'agrile du frêne qui nous force à abattre en moyenne 500 arbres par année. Aucune pépinière seule n'est en mesure de nous fournir toute cette quantité. Pépinière Jardin 2000 Inc. devra donc gérer l'approvisionnement et la livraison des arbres à partir de plusieurs pépinières. Le prix de chaque arbre individuel reflète donc cette réalité. La situation sanitaire actuelle explique aussi une hausse des prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente dépense de 441 118,84 \$ taxes incluses, ou 402 800,29 \$ net de ristournes de taxes, sera financée via les revenus reportés: parcs et terrains de jeux (BF). Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Le 19 juin 2018, le Conseil de la Ville de Montréal a abrogé le règlement 14-026, applicable à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (l'arrondissement), lors de l'adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce règlement, portant le numéro 17-055, est entré en vigueur le 19 juin 2017 et a pris effet 12 mois plus tard. Il harmonise les divers règlements applicables en la matière. Ce règlement prévoit une contribution en argent ou en terrain de l'ordre de 10 % de la valeur du site visé dans certaines situations lors de permis de lotissement ou de construction.

L'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) prévoit que les sommes provenant du Fonds des parcs ne peuvent être utilisées que pour *acheter ou aménager des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, pour acheter des terrains à des fins d'espaces naturels ou pour acheter des végétaux et les planter sur les propriétés de la municipalité*. L'arrondissement peut donc acheter les végétaux pour les avancées de trottoirs, les fosses d'arbres et les ruelles publiques. Il est permis également d'effectuer des travaux mineurs et d'acheter du mobilier urbain. L'entretien, la coupe de béton et l'excavation ne sont toutefois pas acceptés, ceux-ci doivent être assumés via le budget de fonctionnement.

Contrat Lot 1

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Taxes incluses (\$) | MHM |
| Contrat | 19 936.67\$ |
| Contingences | 0 \$ |
| Total | 19 936.67\$ |

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| Incidences | 0 \$ |
| Montant total de la dépense | 19 936.67\$ |

Contrat Lot 2

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Taxes incluses (\$) | MHM |
| Contrat | 187 552.97\$ |
| Contingences | 0 \$ |
| Total | 187 552.97\$ |
| Incidences | 0 \$ |
| Montant total de la dépense | 187 552.97\$ |

Contrat Lot 3

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Taxes incluses (\$) | MHM |
| Contrat | 233 629.20 \$ |
| Contingences | 0 \$ |
| Total | 233 629.20 \$ |
| Incidences | 0 \$ |
| Montant total de la dépense | 233 629.20 \$ |

L'achat et la livraison des arbres sont prévus pour le mois de mai 2021 et la date de fin des livraisons est prévue pour le 1 novembre 2021. Le contrat ne prévoit aucune possibilité de renouvellement.

Si le projet est retardé, cette dépense pourra être réalisée sur plusieurs années jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée dans le présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation et la priorité de verdissement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du plan de développement durable de la collectivité montréalaise Montréal Durable 2016-2020 et du Plan climat 2020-2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de ce contrat, les priorités de l'arrondissement en matière de verdissement et de plantation d'arbres ne pourront pas être réalisées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Advenant une fermeture des frontières provinciales, la livraison des arbres provenant de la pépinière située en Ontario pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 19 avril 2021

Fin du contrat : 1er novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine DE LOOF
C/d parcs et horticulture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-07

Stéphane BROSSAULT
Directeur des travaux publics - par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane BROSSAULT
Directeur des travaux publics - par intérim

**Dossier # : 1218803001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à Location Guay (9154-6937 Québec Inc.) un contrat au montant maximal de 251 680,28 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) mini-excavatrices avec opérateurs, entretien et accessoires, afin de réaliser les travaux de plantation d'arbres et de verdissement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser la dépense maximale de 251 680,28 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 21-18636, 5 soumissionnaires. Affecter une somme de 229 817,64 \$,provenant du surplus de l'arrondissement, à cette fin. |

Je recommande de :

1. d'attribuer à 9154-6937 Québec Inc. (Location Guay), un contrat pour la location de deux (2) mini-excavatrices, avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant maximal de 251 680,28 \$, taxes incluses pour l'année 2021 avec deux options de renouvellement, pour chaque appareil indépendamment, pour les années 2022 et 2023;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière;
3. d'affecter une somme de 229 817,64 \$,provenant du surplus de l'arrondissement, à cette fin.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-04-13 14:00**Signataire :** Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218803001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à Location Guay (9154-6937 Québec Inc.) un contrat au montant maximal de 251 680,28 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) mini-excavatrices avec opérateurs, entretien et accessoires, afin de réaliser les travaux de plantation d'arbres et de verdissement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser la dépense maximale de 251 680,28 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 21-18636, 5 soumissionnaires. Affecter une somme de 229 817,64 \$,provenant du surplus de l'arrondissement, à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Une des activités importantes et récurrentes de verdissement de la Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est la plantation d'arbres de gros calibre dans les rues, les parcs et les espaces verts de son territoire. Cette année, l'objectif de plantation est de 1 700 arbres dont un peu plus de 1 000 plantés en régie interne, ce qui représente presque le double des objectifs des dernières années. De plus, des travaux de déminéralisation seront réalisés en vue d'agrandir des fosses d'arbre existantes ou de créer de nouvelles fosses de plantation d'arbre.

La Division des parcs et de l'horticulture requiert les services de location de deux (2) mini-excavatrices principalement pour réaliser ses projets de déminéralisation et ses objectifs de plantation d'arbre, mais également pour la réalisation des travaux d'aménagements horticoles et de verdissement sur tout le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 270091 - 3 avril 2018 - Autoriser la prolongation d'un contrat accordé à « 9154-6937 Québec inc. » plus bas soumissionnaire conforme (appel d'offres public 17-15738) pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une durée de huit (8) mois aux mêmes termes et conditions pour un montant de 71 468,46 \$, taxes incluses. Le montant total du contrat est de 139 901,58 \$ (1183304001).

CA19 270130 – 6 mai 2019 Québec Inc. (Location Guay), un contrat de 103 351,02 \$, taxes incluses, pour l'année 2019 avec option de renouvellement pour l'année 2020, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17532.

DESCRIPTION

Le contrat d'une durée d'un (1) an prévoit la location de deux (2) mini-excavatrices avec opérateur, entretien et accessoires pour un nombre total maximal possible de 1 000 heures

d'utilisation et garantit à l'adjudicataire un minimum de 600 heures, pour chacun des appareils. Bien que la durée du contrat soit d'un an, les heures d'utilisation des mini-excavatrices se situent principalement dans la période comprise entre le 3 mai et 31 octobre 2021.

Pour optimiser les ressources disponibles, les mini-excavatrices sont requises sur deux horaires différents. Une mini-excavatrice est requise sur un horaire principalement de semaine et une autre est requise sur un horaire principalement de fin de semaine.

Deux options de renouvellement d'un (1) an pour chacune des deux mini-excavatrices indépendamment, sont incluses dans le contrat pour les années 2022 et 2023. Les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de deux pour cent (2 %) pour la période visée par le renouvellement. Cette option pourra être utilisée seulement si les deux parties le souhaitent. Dans le cas contraire, le contrat prendra fin le 2 mai 2022.

JUSTIFICATION

La Division des parcs et de l'horticulture ne possède pas de mini-excavatrice, ni de personnel habilité à son opération, et doit donc avoir recours au service d'entrepreneurs privés pour réaliser ses activités de plantation et de verdissement.

Un appel d'offres public, dont la période d'affichage s'étendait du 17 février au 11 mars 2020, a été préparé par le Service de l'approvisionnement. Au total, 5 entreprises ont déposé une soumission. Puisque AXO Construction (9168-5941 Québec inc.) a été inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour des travaux similaires, nous recommandons le rejet de sa soumission. Le plus bas soumissionnaire conforme et retenu pour les deux mini-excavatrices est la compagnie 9154-6937 Québec Inc. (Location Guay), qui a soumis un prix unitaire de 104,45 \$ par heure de travail (horaire de semaine) et 114,45 \$ par heure (horaire de fin de semaine). Ces montants ne diffèrent que légèrement de ceux estimés (110 \$ par heure pour les horaires de semaine et de fin de semaine). L'estimation pour cet appel d'offres était de 241 447,50 \$.

En 2021, la dépense associée à l'attribution du présent contrat est de 251 680,28 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires proviennent des surplus de l'arrondissement. Un financement de la Ville Centre est à venir dans le cadre du Plan de forêt urbaine. Selon la somme qui sera reçue, une portion de ce financement pourra servir à défrayer en partie les coûts du présent contrat. Les sommes libérées de l'affectation de surplus seront retournées au Surplus libre en fin d'année.

Les écritures et virements budgétaires conséquents au dossier seront effectués à la suite de la décision du conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des projets de verdissement et la plantation d'arbres permettront de remplacer les arbres abattus (notamment suite au dépérissement causé par l'agrile du frêne), d'augmenter le couvert végétal, d'augmenter la biodiversité et la résilience, de réduire les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de l'air, sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de ce contrat, les priorités de l'arrondissement en matière de verdissement et de plantation d'arbres ne pourront être réalisées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La période prévue d'utilisation active des mini-excavatrices, dont le contrat est d'un (1) an, est d'une durée de 26 semaines, s'étendant du 3 mai au 31 octobre 2021. Ces dates pourraient être sujets à changement selon les mesures en vigueur relativement à la situation de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 mai 2021: Début du contrat;

3 avril 2022: Option de renouvellement 1, date limite pour le donneur d'ordre de signifier à l'adjudicataire son désir de se prévaloir de la clause de renouvellement pour une première période additionnelle d'un (1) an;

2 mai 2022: Fin du contrat (en cas de non-renouvellement);

3 avril 2023: Option de renouvellement 2, date limite pour le donneur d'ordre de signifier à l'adjudicataire son désir de se prévaloir de la clause de renouvellement pour une deuxième période additionnelle d'un (1) an.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sier-Ching CHANTHA
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-07

Stéphane BROSSAULT
Directeur des travaux publics - par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane BROSSAULT
Directeur des travaux publics - par intérim